

# UNSA SANEER

Le 7 mars 2012

## Information sur la réunion avec la DRH du MEDDTL concernant les mesures en faveur des IPCSR

Une délégation du SANEER a été reçue le 2 mars 2012, par le directeur adjoint de la DRH du MEDDTL afin de faire le point sur l'avancée des dossiers concernant les mesures en faveur des IPCSR décidées suite aux actions d'octobre 2011.

Petit rappel de la chronologie des événements.

Le **07 octobre 2011**, notre syndicat est le premier à entrer en action en envoyant un préavis de boycott des tâches administratives cause du dépassement du temps de travail journalier avec pour revendications principales :

- ▶ l'établissement d'un calendrier concernant l'intégration des IPCSR dans le NES. Le reclassement de tous les IPCSR de 3<sup>ème</sup> classe au 2<sup>ème</sup> niveau de grade, et celui des IPCSR de 2<sup>ème</sup> classe au 3<sup>ème</sup> niveau de la future grille indiciaire,
- ▶ la prise de mesures rapides visant au respect de la durée de travail journalière prévue au RIN ARTT.

**Le 17 octobre**, nous sommes reçus par la DRH. Nous rencontrons une administration à l'écoute mais qui concède qu'aucune négociation sur l'évolution statutaire ne pourra débuter tant que la convention de gestion ne sera pas signée entre les deux secrétaires généraux des ministères du MEDDTL et du MIOMCTI et qui ne peut apporter de réponse quant au dépassement du temps de travail pour les mêmes raisons.

L'administration nous appelant à radicaliser notre mouvement, dès le lendemain de cette réunion, **le 18 octobre**, nous transmettons un préavis de grève à nos deux ministères de tutelle, grève devant débuter **le 24 octobre**.

**Le 22 octobre** en soirée, le directeur adjoint de la DRH nous présente 5 mesures, trois concernent les IPCSR fonctionnaires, une les contractuels et une les D(P) PCSR.

Suite à ces propositions et après consultation de ses adhérents, le SANEER lève son préavis de grève et le SNICA-FO appelle à la reprise du travail.

### Aujourd'hui, où en sommes nous ?

- ✓ La proposition de grille indiciaire revalorisée, grille qui se veut être une grille intermédiaire par rapport à la future grille du NES B n'est toujours pas validée par la DGAFP et la direction du budget.
- ✓ L'augmentation des taux de promotion a reçu un accueil plutôt favorable par la DGAFP selon Monsieur SAFFROY (information datant d'hier).
- ✓ Le futur recrutement des IPCSR à BAC+2 est dépendant de l'intégration dans le NES. Intégration qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement.
- ✓ L'amélioration de la fin de carrière des Inspecteurs du Permis de conduire contractuels sera financière.
- ✓ La mission d'inspection portant sur les missions et les perspectives de diversification de carrière des D(P) CSR, la lettre de mission est en cours de rédaction et sera menée par le CGEDD.

En ce qui concerne les mesures décidées lors de la réunion interministérielle du 18 janvier dernier, prorogation des examens supplémentaires, paiement d'une quotité des jours de grève et compensation du dépassement du temps de travail dues aux tâches administratives sous forme de vacation, monsieur DAVIES nous a confirmé qu'une enveloppe budgétaire globale est prévue. La semaine prochaine une réunion aura lieu entre la DSCR et la DRH pour définir le montant fixé à chaque mesure.

La volonté de la DRH de faire aboutir ces dossiers est réelle. L'échéance de fin mars ne semble pas tenable pour ce qui concerne la revalorisation de la grille indiciaire. Par contre l'augmentation du nombre de promotions devrait avoir lieu dès 2012 (CAP du 5 avril prochain) et le montant de la vacation au titre du dépassement du temps de travail décidé la semaine prochaine. Les autres mesures suivront.

Nous avons souligné que l'attente des IPCSR en ce qui concerne le paiement de la vacation est forte et qu'après plus de 2 ans d'attente nous ne nous contenterons pas d'une mesure financière.

[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)

# UNSA SANEER

## Le compte-rendu

### ADMINISTRATION :

M. Ronald DAVIES, directeur DRH adjoint  
M. Eric SAFFROY, sous-directeur Modernisation Gestion Statutaire (MGS)  
Mme Caroline LAURENT, adjoint chef de bureau MGS2  
Mme Nadège COURSEAUX, chef de bureau du dialogue social national (RS2)  
Mme Sylvie ANDRE, adjointe au sous-directeur du pilotage de la performance et de la synthèse (PPS)

### UNSA-SANEER :

Christophe NAUWELAERS  
Martine FOLTZER  
Bernard COSSON

Cette réunion avait pour but de faire un point d'étapes sur les mesures en faveur du corps des IPCSR suite au mouvement social d'octobre 2011.

Les sujets abordés :

### 1- La grille indiciaire

Monsieur DAVIES a précisé que la mise en place de cette nouvelle grille indiciaire n'était que transitoire dans l'attente de notre passage dans le Nouvel Espace Statutaire (NES).

Deux grilles nous ont été proposées, une première faisant l'effort sur les premiers échelons des 3 grades, une seconde prévoyant un étalement sur les 3 grades. C'est cette dernière que nous avons retenue car elle permet de revaloriser l'ensemble des IPCSR.

Cette nouvelle grille se place entre la grille actuelle B type et la grille du NES. Dans l'attente de notre intégration dans le NES en corps isolé, revendication historique du SANEER, il s'avère que cette mesure nous permettra une première revalorisation dans la politique d'austérité actuelle du blocage du point d'indice. Toutefois cette revalorisation ne correspond qu'à la moitié de ce que nous aurions obtenu si nous avions intégré le NES.

Les crédits ont été trouvés (Prévisionnel catégoriel 2012 du MEDDTL sur 6 mois) pour appliquer cette mesure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Il nous a été précisé la possibilité, si un accord avec la DGFP intervenait rapidement, une mise en place plus tôt.

### 2- Augmentation du nombre de promotion

La DGFP a accueilli favorablement la proposition de notre DRH de l'augmentation du ratio PRO / PRO à compter de 2012 à 25 % (environ 120) pour la promotion en 2<sup>ème</sup> classe et de 20 % (environ 40) pour la promotion en 1<sup>ère</sup> classe. Actuellement ce dossier est transmis à la Direction du Budget. La réponse est attendue avant la date de la CAP

fixée au 5 avril 2012. Il est à rappeler que la CAP promotion était prévue en décembre 2011 et reportée afin de répondre à notre demande d'augmentation du ratio PRO / PRO.

### 3- Enveloppe financière du MIOMCTI

Il est acté par les services du premier ministre que le MIOMCTI débloquerait des crédits pour la mise en place de 40000 examens supplémentaires et le paiement de vacations pour compenser le dépassement de la journée de travail.

La semaine prochaine aura lieu une réunion entre la DRH et la DSCR pour fixer les sommes dédiées à chacune de ces deux mesures.

Les modalités d'application feront l'objet d'une information complémentaire.

### 4- Recrutement et perspective de carrière

Le recrutement des IPCSR au niveau BAC+2 est conditionné à l'intégration dans le NES.

Monsieur SAFFROY a rappelé que l'intégration dans le NES ne pouvait se faire que de grade à grade, la DGAFP est intraitable sur ce point.

Notre préoccupation est le reclassement des IPCSR de 3<sup>ème</sup> classe. Monsieur SAFFROY conscient de ce problème nous indique que la seule solution actuellement envisageable est une augmentation du ratio PRO / PRO pour accélérer le passage du premier au deuxième niveau de grade.

En ce qui concerne les inspecteurs contractuels (PNT B), il va être mise en place une indemnité financière pour améliorer leur fin de carrière. Cette mesure catégorielle est prévue en 2012.

La lettre de mission d'inspection conjointe portant sur les missions et perspectives de diversification de carrière des DPCSR ET DPPCSR est en cours de rédaction.

Ces dossiers devraient être bouclés avant la fin du mois et en dernier lieu avant l'échéance de l'élection présidentielle. Après la désignation des différents ministères et de leurs attributions respectives, les discussions sur le NES et la PFR pourront reprendre.

Le SANEER a souligné à Monsieur DAVIES l'impatience des IPCSR sur la mise en œuvre de ces mesures. Le message semble avoir été compris.

[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)

# UNSA SANEER

## La grille proposée par la DRH

Grille des IPCSR

IPCSR 1°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
8		612	514	18
7	4	581	491	14
6	3	549	467	11
5	3	518	445	8
4	3	487	421	5
3	2	457	400	3
2	2	439	387	1
1	1	393	358	0

IPCSR 2°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
8		579	489	21
7	4	547	465	17
6	4	516	443	13
5	3	485	420	10
4	3	456	399	7
3	2,5	427	379	4,5
2	2,5	389	356	2
1	2	367	340	0

IPCSR 3°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
13		544	463	28
12	4	510	439	24
11	3	483	418	21
10	3	450	395	18
9	3	436	384	15
8	3	416	370	12
7	3	398	362	9
6	2	382	352	7
5	1,5	366	339	5,5
4	1,5	347	325	4
3	1,5	337	319	2,5
2	1,5	315	303	1
1	1	306	298	0

Projet de grille

IPCSR 1°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
8		615	516	18
7	4	583	493	14
6	3	552	469	11
5	3	521	447	8
4	3	492	425	5
3	2	463	405	3
2	2	444	390	1
1	1	411	368	0

IPCSR 2°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
8		580	490	21
7	4	549	467	17
6	4	517	444	13
5	3	489	422	10
4	3	459	402	7
3	2,5	435	384	4,5
2	2,5	405	366	2
1	2	382	352	0

IPCSR 3°cl

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
13		546	464	28
12	4	513	441	24
11	3	484	419	21
10	3	453	397	18
9	3	436	384	15
8	3	417	371	12
7	3	408	367	9
6	2	387	354	7
5	1,5	370	342	5,5
4	1,5	353	329	4
3	1,5	342	323	2,5
2	1,5	324	309	1
1	1	315	303	0

NES

NES 3ème niveau

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
11		675	562	23
10	3	646	540	20
9	3	619	519	17
8	3	585	494	14
7	3	555	471	11
6	2	524	449	9
5	2	497	428	7
4	2	469	410	5
3	2	450	395	3
2	2	430	380	1
1	1	404	365	0

NES 2nd niveau

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
13		614	515	33
12	4	581	491	29
11	4	551	468	25
10	3	518	445	22
9	3	493	425	19
8	3	463	405	16
7	3	444	390	13
6	3	422	375	10
5	3	397	361	7
4	2	378	348	5
3	2	367	340	3
2	2	357	332	1
1	1	350	327	0

NES 1er niveau

Ech.	Durée	IB	INM	Durée cumulée
13		576	486	33
12	4	548	466	29
11	4	516	443	25
10	3	486	420	22
9	3	457	400	19
8	3	436	384	16
7	3	418	371	13
6	3	393	358	10
5	3	374	345	7
4	2	359	334	5
3	2	347	325	3
2	2	333	316	1
1	1	325	310	0